

FOCUS

Un seul réflexe



Déposer vos emballages en verre (bouteilles, bocaux, pots, flacons...) dans les colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet.

ATTENTION UNIQUEMENT DU VERRE D'EMBALLAGE !

Surtout ne pas mettre de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux...

Ni de verre spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévisions, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique...

Sans quoi, la qualité du verre est altérée et ne peut-être recyclé.

Un doute, contactez le SIEOM de Mer au 02.54.81.41.38

Les chiffres clés

// **1375**

Tonnes collectés en 2009 Soit

// **3057778**

de bouteilles de 75 cl triées

Soit l'économie en matière première de :

// **1605.79** m³ d'eau

// **635.71**

tonnes équivalent CO²



Le verre : Un matériau 100% recyclable

A l'origine, le recyclage du verre organisé en France dans les années 70 avait avant tout pour but d'économiser l'énergie. Aujourd'hui, il répond également à la nécessité de limiter les quantités et les volumes d'ordures ménagères.

120 colonnes à verre sont actuellement installées sur le territoire pour permettre le recyclage de ce matériau.

Des efforts de tri à poursuivre

En 2009, 1375 tonnes de verre ont été collectées dans ces colonnes soit plus de 43 kg de verre par habitant. La consommation annuelle moyenne française d'emballages en verre s'élève à 50 kg par personne ; tout n'est donc pas trié, une quantité encore non négligeable d'emballage en verre est encore jetée dans la poubelle d'ordures ménagères au lieu d'être recyclée.

Par ailleurs la collecte et le traitement du verre nous coûtent beaucoup moins cher que ceux des ordures ménagères. Il est donc important de continuer les efforts de tri.

Le saviez-vous ?

De leur côté, les fabricants de verre travaillent aussi pour réduire le poids des emballages et ainsi limiter la quantité de déchets jetés. Une bouteille bordelaise qui pesait 550 g il y a trente ans est aujourd'hui également fabriquée en 300 grammes.

La seconde vie du verre

Après sa collecte, le verre subit un premier traitement qui consiste à éliminer tous les indésirables (capsules, bouchons, faïence, porcelaine, vaisselles, cailloux, vitres, ampoules...) et à le concasser. Ce verre broyé, appelé calcin est ensuite fondu à 1500°C, puis soufflé pour donner de nouveaux emballages en verre. Ce procédé permet d'économiser les matières premières (sable et calcaire) sans altérer la qualité du matériau. Le verre est donc recyclable à l'infini ! Le recyclage en mélange de verre incolore, vert ou brun donne un verre de couleur verte.

Pour en savoir plus : www.verre-avenir.fr



Le recyclage des ampoules

Les lampes à économie d'énergie ainsi que les tubes néons sont à déposer dans les déchetteries du syndicat ou dans tous les autres points partenaires de Recylum, l'éco-organisme ayant pour objet d'organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées (plus d'informations et liste des points sur le site www.malampe.org).

Bon à savoir :

Les ampoules « classiques » c'est-à-dire à filament, ne se recyclent pas ; il faut les jeter dans votre poubelle à ordures ménagères.



Verre

Dans les conteneurs d'apport volontaire



Journaux, papiers, magazines

Dans les conteneurs d'apport volontaire

Ordures ménagères résiduelles

en sac dans le bac vert.

Autres récipients ou objets en plastique non recyclables

- Films plastiques,
 - Films aluminium,
 - Barquette polystyrène,
 - Sacs plastiques
- sont à placer dans le bac vert.

Les déchets d'activité de soins des personnes en auto-traitement : collectés près de chez vous !*

Déchets acceptés : Aiguilles, les corps tranchants et piquants, ...
// **Les permanences 2011 : les samedis de 9h - 12h**

- Commune de Mer (Salle basse, ancienne mairie en face de l'Eglise) : 5 février - 7 mai 23 juillet et 5 novembre
- Commune de Ducques (Salle de la Vannerie, 26 rue de Beaugency) : 5 mars - 11 juin 3 septembre et 3 décembre
- Commune de Neung-sur-Beuvron (Salle de la Forge, place du champ de foire) : 8 janvier 2 avril - 2 juillet et 1 octobre
- Commune de Saint-Laurent Nouan (dispensaire, rue de la Guinguette) : 12 mars - 18 juin 10 septembre et 10 décembre

* Service gratuit réservé exclusivement aux particuliers en auto-traitement et résidant sur le syndicat.

Les Consignes de Tri :



Bouteilles en plastique
Eau, lait, gel douche



Cartonnettes



Boîtes métalliques

Conserves, aérosols, barquette en aluminium



Briques alimentaires



Rappel :

Les bouteilles en plastique d'huile alimentaire sont dorénavant acceptés dans les bacs jaunes et peuvent être recyclés... tous à vos bacs jaunes !!

Un doute, contactez le SIEOM de Mer au 02.54.81.41.38



Le compostage individuel toujours d'actualité

Le compostage permet de recycler chez soi certains déchets tels que les tontes de gazon, les épluchures de fruits ou de légumes... Ce procédé permet d'obtenir un compost de bonne qualité utile pour vos propres besoins en jardinage tout en diminuant la quantité de déchets à collecter et à éliminer.

C'est pourquoi, le syndicat met à votre disposition des composteurs de 400 et 600 l contre une participation financière respectivement de 15.24€ et 22.87€.

N'hésitez pas à contacter votre mairie ou nos services pour obtenir votre propre composteur !



ACTIVITÉS

Un nouveau camion a été acheté en début d'année afin de renouveler notre flotte de véhicules composée de 6 Bennes à Ordures Ménagères (B.O.M).

La lettre du SIEOM

Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères du GROUPEMENT DE MER

NOUVELLE FORMULE !
N°11
Déc 2010

Edito

Après plusieurs mois d'interruption, la lettre d'information du SIEOM du groupement de Mer revient dans une nouvelle formule. Les élus et moi-même sommes très heureux de vous présenter la lettre n°11 du SIEOM.

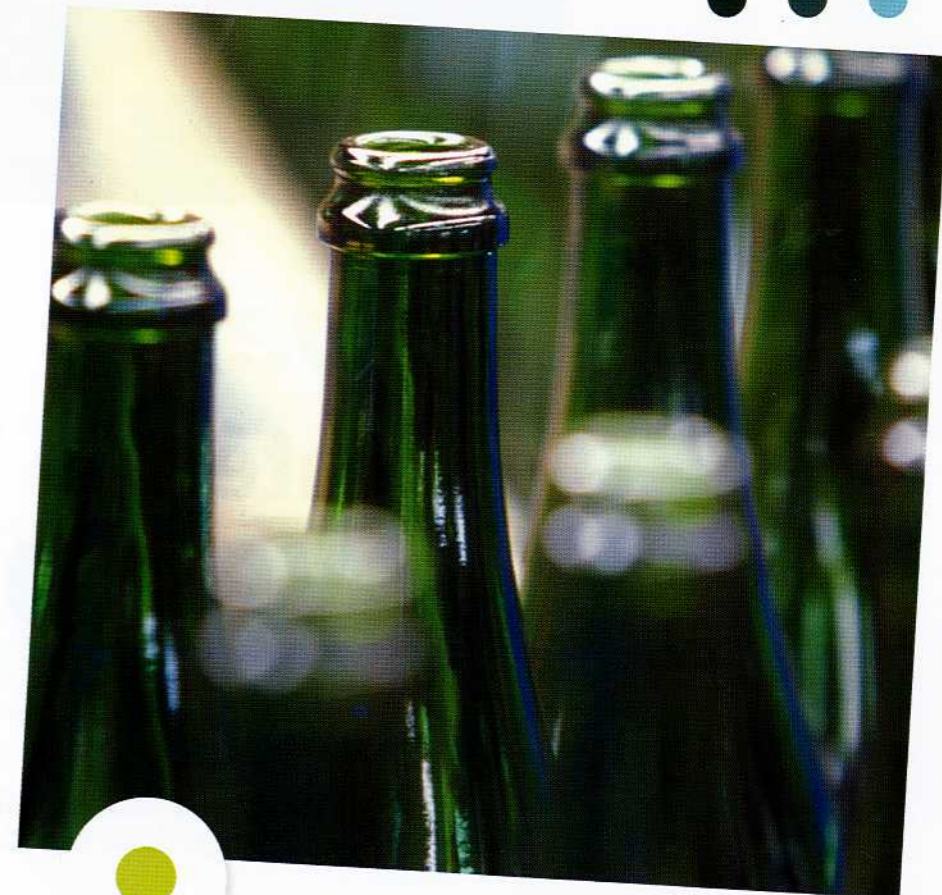
Vous remarquerez une nouvelle présentation de ce support, mais également la création d'un logo pour identifier facilement notre syndicat. Ce logo reprend nos principales missions : la collecte, le traitement et la valorisation.

L'axe principal de notre communication reste bien entendu basé sur le tri des déchets qui est le reflet de votre engagement dans le développement durable mais également le levier le plus efficace dans la maîtrise de nos coûts de fonctionnement.

Vous trouverez donc à l'intérieur de ce document un mémo « détachable » rappelant les différentes consignes de tri et les différents services proposés par le syndicat. Vous découvrirez également un dossier complet sur la filière du verre.

Bonne lecture !

Claude DENIS
Président



Le verre : le point sur la filière

Le verre est sans doute l'un des meilleurs emballages qui soit pour les produits alimentaires, les produits pharmaceutiques et les parfums ; il est sans effet sur le goût ou l'odeur de son contenu, est totalement imperméable et assure une bonne conservation.

Mais surtout, le verre d'emballage est un matériau totalement recyclable : après usage, il est broyé et transformé en calcin (verre broyé) pour être recyclé dans les fours verriers, où il servira à produire de nouveaux emballages en tous points identiques.

Infos déchetteries DU SIEOM

Horaires : (fermetures les jours fériés)

Dhuizon

Lundi, mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h30
Samedi de 8h00 à 12h00

Josnes

Été : du 01/04 au 31/10
Lundi et mercredi de 14h00 à 18h00
Samedi de 9h00 à 12h00

Hiver : du 01/11 au 31/03

Lundi et mercredi de 14h00 à 17h00
Samedi de 9h00 à 12h00

Mer

Été : du 01/03 au 31/10
Lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h30
Samedi de 8h30 à 12h00
de 14h00 à 17h30

Hiver : du 01/11 au 28/02

Lundi et mercredi de 14h00 à 17h00
Samedi de 9h00 à 12h00
de 14h00 à 17h00

Neung-sur-beuvron

Mardi et jeudi de 14h00 à 17h30
Samedi de 14h00 à 17h00

St Laurent-Nouan

Été : du 01/04 au 31/10
Lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h30
Samedi de 9h00 à 12h00
de 14h00 à 18h00

Hiver : du 01/11 au 31/03

Lundi et mercredi de 14h00 à 17h30
Samedi de 9h00 à 12h00
de 14h00 à 18h00

St-Léonard en Beauce

Été : du 01/04 au 31/10
Lundi et mercredi de 9h00 à 12h00
Samedi de 14h00 à 18h00

Hiver : du 01/11 au 31/03

Lundi et mercredi de 9h00 à 12h00
Samedi de 14h00 à 17h00

Suèvres

Lundi de 14h00 à 17h00
Samedi de 8h00 à 12h00

Memento :

LES DÉCHETS ACCEPTÉS DANS :

toutes les déchetteries :

- Tout-venant
- Déchets verts
- Gravats
- Ferrailles
- Cartons

les déchetteries de Dhuizon, Mer, Josnes, St Laurent-Nouan et st Léonard en Beauce :

- Batteries
- Huiles de vidange
- Déchets ménagers spéciaux (peintures...)
- Piles.

Rappel :

Le dépôt est limité à 1m³ par jour d'ouverture (sauf pour les huiles de vidanges et les déchets ménagers spéciaux, limite fixée en fonction de la nature du produit).

